



Pierre Excoffon (dir.)

Ville et campagne de Fréjus romaine La fouille préventive de « Villa Romana »

Publications du Centre Camille Jullian

Chapitre 2. Les jardins de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et de la première moitié du siècle suivant

Pierre Excoffon, Sébastien Guillon, Laurent Bouby, Isabel Figueral, Caroline Shaal, Pascal Verdin, Souen-Deva Fontaine et Joël Françoise

DOI : 10.4000/books.pccj.1178
Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance
Lieu d'édition : Aix-en-Provence
Année d'édition : 2011
Date de mise en ligne : 13 février 2020
Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine
ISBN électronique : 9782957155774



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2011

Référence électronique

EXCOFFON, Pierre ; et al. *Chapitre 2. Les jardins de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et de la première moitié du siècle suivant* In : *Ville et campagne de Fréjus romaine : La fouille préventive de « Villa Romana »* [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2011 (généré le 03 avril 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pccj/1178>>. ISBN : 9782957155774. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.1178>.

Chapitre 2

Les jardins de la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et de la première moitié du siècle suivant

Il s'agit des premiers aménagements établis sur le haut de plage constitué par l'épais niveau sableux (fig. 22 et coupe 2a). Comme nous l'avons décrit précédemment, la mer a « reculé » et le rivage se trouve alors plusieurs dizaines de mètres plus au sud. Ce niveau, dont la surface marque un faible pendage vers le sud, paraît se stabiliser aux alentours de 0,90/1 m NGF et ne s'exhaussera que très peu durant les époques suivantes en raison de son éloignement continu du rivage et donc des apports sédimentaires. Les niveaux contemporains de cette phase n'ont été mis en évidence que dans la partie nord du terrain, le long d'une bande de 20 m de large. Cette zone correspond à un espace non couvert, constitué d'une bande cultivée et matérialisé par la présence d'un double alignement de fosses, d'un puits et de murs de clôtures. Bien que très remaniés par les époques suivantes, il est possible que les terrains constitués au sud (zones 2 et 3) étaient vierges de tout aménagement et correspondaient à un haut de plage ouvert¹.

1. Les structures

(P. E.)

En limite sud de la zone 1 est édifié un mur d'un mètre de large, d'orientation est-ouest et faiblement fondé dans une tranchée étroite (MR2004) (fig. 23). On le retrouve sur toute la longueur du terrain, soit 85 m, mais il était nécessairement plus long. Largement épierré, il n'en subsiste que quelques portions isolées². Il est constitué d'un parement en gros moellons mal équarris de part et d'autre d'un blocage de mortier et pierrailles (fig. 24 et 25). Bien que d'aspect très rustique, un certain effort semble avoir été fait pour présenter un parement nord vertical (fig. 26), alors que le parement sud n'est fait que

de gros moellons mal agencés, disposés à plat avec un mortier très débordant (fig. 27). L'altimétrie des niveaux sableux situés au sud de ce mur³, de plus de 1,30 m NGF, ainsi que l'aspect du parement sud, indiquent qu'il pouvait jouer un rôle contre l'avancée du sable depuis la limite littorale. Dans tous les cas, il servait de mur de clôture.

Au nord, un mur (MR1261) d'orientation est-ouest est conservé partiellement sur une très courte distance, mais sa tranchée d'épierrement (US1214) se suit d'un bout à l'autre du site (fig. 28). Sa trace a été repérée sur 72,50 m mais il outrepassait largement les limites de la fouille. La tranchée d'épierrement présente un retour court vers le nord pouvant correspondre à une division de l'espace. La seule portion conservée correspond à une semelle de fondation, faite de gros moellons et de mortier, mise en place sur un radier en hérisson plus étroit (fig. 29 et 30). On constate ici le même phénomène que pour le mur MR2004. Sur l'aspect de l'élévation du mur nous ne connaissons presque rien, excepté ce que nous a livré le comblement de sa tranchée d'épierrement (US1261 et 1249). Outre un clou de section carrée et tête aplatie, le comblement et le niveau d'épandage de destruction employés dans la fondation du mur plus tardif, MR1003, ont livré plusieurs fragments d'enduits peints blancs et rouges, ainsi qu'un élément de maçonnerie courbe. N'est conservé de ce dernier qu'un fragment composé d'une partie interne faite de gros cailloux mêlés dans un mortier sableux, d'une couche d'enduit de mortier, lui-même recouvert d'une couche d'enduit plus fin. Sur celui-ci, des traces de peinture blanche sont encore visibles par endroits. Il pourrait s'agir d'éléments de colonne maçonnée, peut-être une demi-colonne engagée. On peut penser également qu'au moins un parement était enduit, contrairement au mur MR2004. Complétant cet ensemble, un dernier mur, toujours orienté est-ouest sur toute la longueur du chantier, est bâti au centre de la zone (MR1050). Malheureusement il n'en subsiste qu'une tranchée d'épierrement de

¹ Les terrains situés au sud ont été excavés aux époques postérieures, oblitérant toute trace d'occupation antérieure.

² Ce mur sera presque entièrement épierré au début de l'époque moderne, en ne laissant dans la tranchée correspondante que les fragments de mortier inutilisables.

³ Il ne s'agit que de la surface « conservée ».

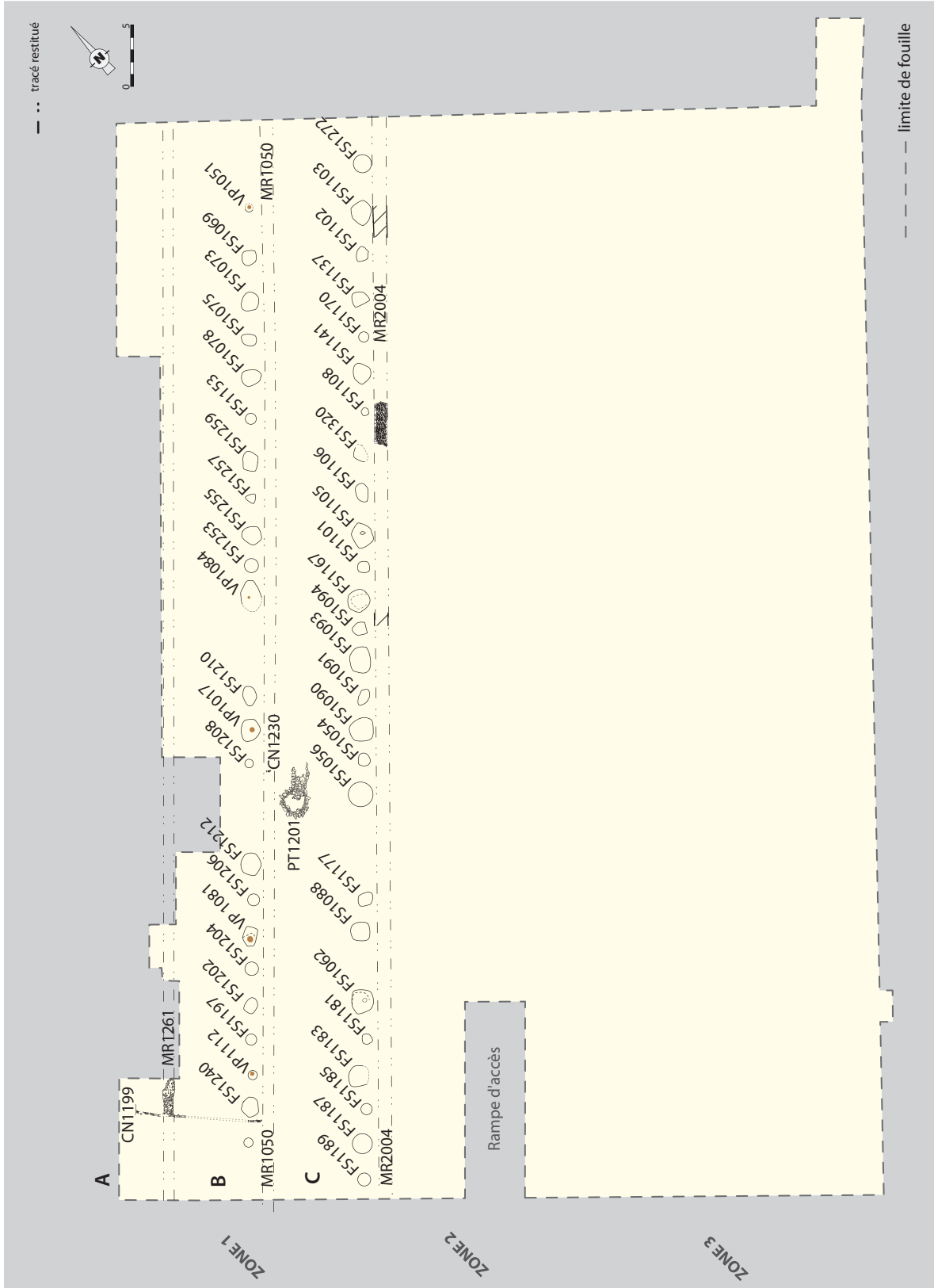
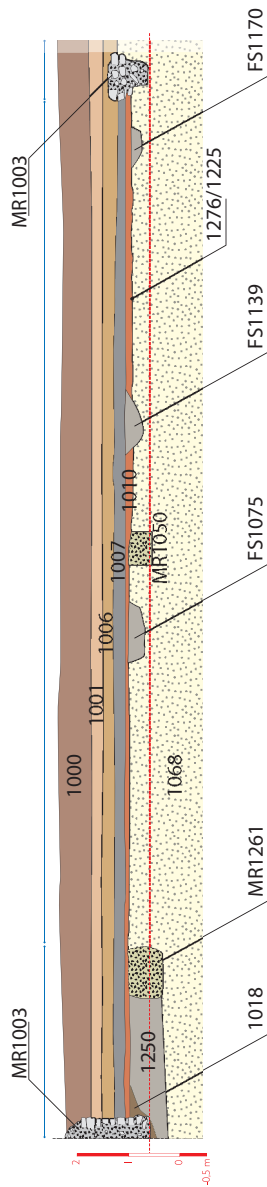
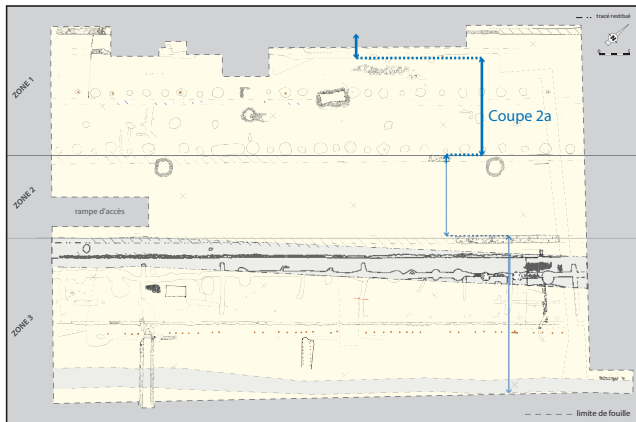


Fig. 22. Plan d'ensemble des vestiges de la phase 2.



Coupe 2a.

0,90 m de large (MR1050) comprenant des nodules de mortier et quelques très rares moellons (fig. 31). La largeur de la tranchée suggère un mur sensiblement plus étroit que les deux autres. Ce mur délimite la zone de fouille en deux secteurs de dimensions proches, désignés B au nord (656 m) et C au sud (722 m). Il pourrait s'agir d'un mur bahut marquant un léger dénivelé entre les deux secteurs. Le mur MR1050 était probablement un muret (mur d'appui ou mur bahut) et le mur MR2004 un mur de clôture sensiblement plus haut. Le sol (1225) est constitué de sable damé et légèrement enrichi en limon. C'est à partir de cette surface que sont aménagés deux alignements de fosses de plantation le long des murets MR2004 et MR1050 (fig. 40). Altimétriquement, la surface du sol au nord du mur MR1050 se situe à une dizaine de centimètres (alt. moyenne 1 m NGF) au dessus du sol contemporain au sud (alt. moyenne 0,90 m NGF), le muret MR1050 servant alors de mur de terrasse.

2. Les fosses de plantations (P. E.)

2.1. Organisation

Dans le secteur B, 23 fosses ont été découvertes contre le mur MR1050 suivant un alignement est/ouest (fig. 32). Cet ensemble est désigné SFO1084. Six d'entre elles contenaient une amphore coupée et enterrée. Les fosses sont toutes de formes plus ou moins ovales, mais on peut déterminer deux formats, un grand dont le diamètre varie de 1,20 à 1,60 m pour une profondeur supérieure à 0,70 m et un petit, d'un diamètre moyen de 1 m pour une profondeur à peine supérieure à 0,30 m. Bien que les traces de certaines fosses aient disparu, l'organisation de l'ensemble paraît respecter une certaine logique, à savoir une alternance entre les grandes et les petites fosses. L'espacement des fosses est assez constant mais diffère entre la moitié est et la moitié ouest. Ainsi, à l'ouest, la distance bord à bord est de 1,50 m et de 2,75 m si l'on prend le centre des fosses ; à l'est, on retrouve respectivement 2 m et 3 m. Si l'on projette ces données sur l'ensemble de l'alignement, on peut restituer au total 29 fosses. Six fosses contenaient des amphores VP1304, 1112, 1081, 1017, 1084 et 1051 et deux fragments de fond découverts hors des fosses dans des niveaux remaniés, laissent présager qu'il pouvait y en avoir d'avantage.

Dans le secteur C, 26 fosses ont été découvertes suivant un alignement est-ouest (SFO1093) contre le mur MR2004. Se retrouvent, par alternance, des grandes et des petites fosses. La forme générale de celles-ci,



Fig. 23. Vue en section du mur MR2004.

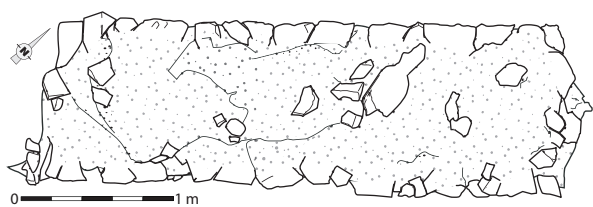


Fig. 24. Relevé en plan de la partie conservée du mur MR2004



Fig. 26. Détail du parement nord du mur MR2004.

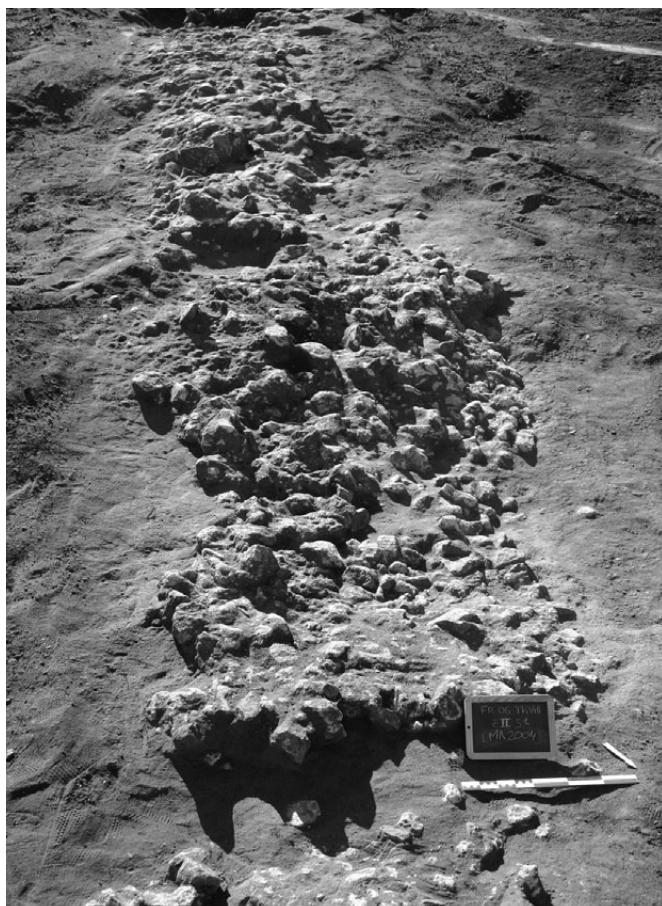


Fig. 25. Tranchée d'épierrement du mur MR2004.



Fig. 27. Parement sud du mur MR2004, aménagé sur le sable.



Fig. 28. Tranchée d'épierrement (TR1214) du mur MR1261, vue de l'est.



Fig. 29. Courte section conservée du mur MR1261.



Fig. 30. Les fondations du mur MR1261 sont placées dans les sables lités de la plage de la phase précédente.

comme l'espace entre elles, est similaire à celle du secteur B. En revanche, aucune d'entre elles ne renfermait de demi-amphore. Au total on peut restituer, comme pour SFO1084, 29 fosses sur l'ensemble de l'alignement.

2.2. Morphologie et comblement

Les fosses ont été creusées dans le sable et sont de forme ovale ou vaguement circulaire. Les petites fosses ont souvent les parois les plus régulières et offrent, en coupe, un profil semi-circulaire, alors que les grandes fosses ont des parois bien moins régulières (fig. 33 et 34). L'aspect des parois résulte sans doute de la technique de creusement ; en effet, l'ouvrier se trouvait tantôt à l'extérieur pour les petites, tantôt à l'intérieur pour les plus grandes. Le volume moyen pour les petites fosses est de l'ordre de 0,40 m³ et de 1,50 m³ pour les grandes.

Les 49 fosses fouillées comprenaient toutes un comblement de terre gris brun à dominante sablo-limoneuse présentant quelques charbons et de rares céramiques, radicalement différent du substrat sableux. Dans les plus grandes fosses (FS1062, 1093, 1212 et 1202), une stratigraphie du comblement a pu être mise en évidence, essentiellement par des variations de teinte, la présence de cailloux ou autres. Dans quelques fonds de fosses, on note des apports de cailloux, graviers ou parfois, morceaux de mortier (FS1202/US1219, FS1257/US1258, FS1090/US1126, FS1102/US1146 et FS1187/US1188). Plus fréquentes encore sont les marques d'oxydation localisées dans les parties les plus hautes du comblement, souvent horizontalement, parfois au centre de la fosse, en particulier pour la fosse FS1062/US1058 (fig. 35). Enfin, dans plusieurs complements ont été retrouvées des mottes argileuses jaunes, le plus souvent en fond de fosse (FS1073, 1090) (fig. 36).



Fig. 31. Tranchée d'épierrement du muret MR1050 où apparaissent des nodules de mortier, vue de l'ouest.

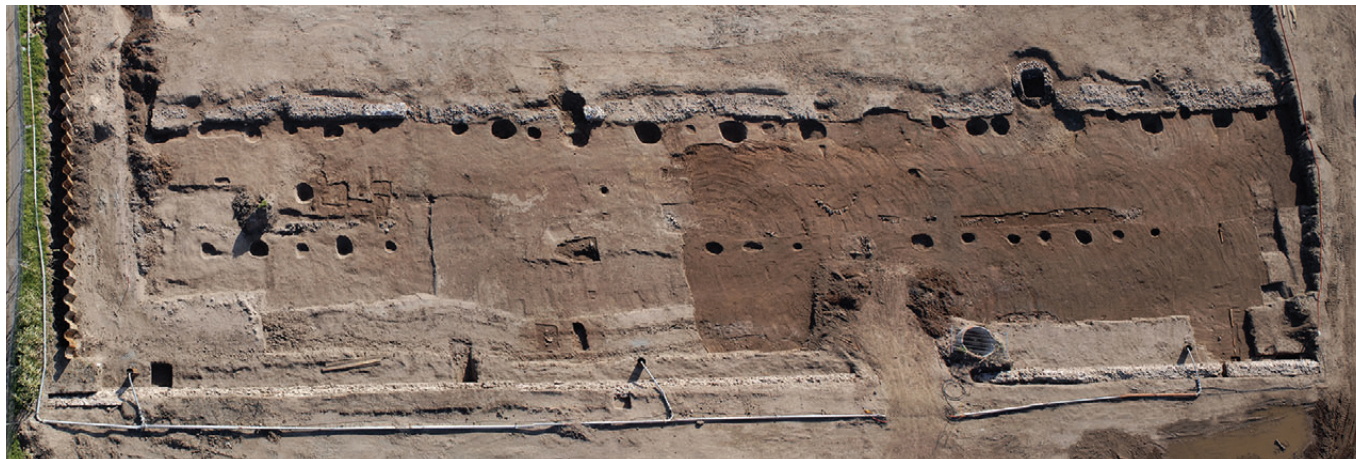


Fig. 32. Vue verticale de la zone 1, où apparaissent une partie des fosses des deux alignements.

2.3. Les fosses à amphore

2.3.1. Morphologie et comblement

Les six fonds d'amphores, situés dans l'alignement SFO1084, se trouvaient dans des fosses similaires aux autres et ont été mis en place dans un comblement également de même nature, gris brun sablo-limoneux. Les amphores les mieux conservées (VP1012, 1017, 1081 et 1084) sont plus ou moins inclinées au sein des fosses et la découpe est horizontale. Toutes les découpes se sont faites sous le col, certaines au milieu de la panse, d'autres ont conservé au moins l'épaule (fig. 37). Enfin, certaines sont coupées selon une ligne oblique permettant de présenter une ouverture plus large que le diamètre des amphores. Pour assurer le drainage, la majorité des amphores a été fendue après leur installation dans la fosse ; seule une amphore (VP1084) a été percée d'un trou dans la panse (fig. 38) et pour d'autres, comme VP1304, une cassure a permis d'ôter un tesson. Le comblement des amphores se présente de façon identique. Au fond, comme dans les fosses, on trouve un sédiment gris brun sablo-limoneux, sur une quinzaine de centimètres, contenant de nombreux fragments de l'amphore découpée⁴, employés à l'évidence comme éléments de drainage (B) (fig. 39). Le comblement supérieur (A) est fait d'une terre argilo-limoneuse de teinte rouge. L'ensemble des complements a été prélevé, ponctuellement pour la palynologie et la phytolithologie, en masse pour un tamisage en vue des analyses carpologiques et anthracologiques. Lors du tamisage, au sein du comblement (1067) de l'amphore en place VP1017, un petit bronze de Fréjus à la proue armée et au capricorne a été découvert, tendant à confirmer que la mise en pot a dû être effectuée sur place.

4 46 fragments dans VP1051 ; il s'agit d'éléments du col et de la lèvre.

2.3.2. La typologie des amphores

Les amphores employées sont de types différents : une Dressel 6A, deux Pascual 1, une Dressel 7/11, une Haltern 70 et une Dressel 1B. À l'évidence, le choix n'apparaît donc nullement technique mais simplement représentatif de ce dont on pouvait disposer à Fréjus à l'époque augustéenne.

Le vase VP1081 (fig. 40 - n°1) est une amphore vinaire de la côte adriatique, type Dressel 6A, dont subsiste la base du col jusqu'au fond. Il s'agit d'une amphore massive, aux parois épaisses dont la pâte est assez fine, beige clair en surface et rose orangé à la cassure avec de gros grains de chamotte. Les anses sont rondes, droites et massives, la panse s'évase vers le bas et le pied est en pointe tronconique pleine. La morphologie de cette amphore rappelle les Dressel 6A découvertes dans l'épave de *la Tradelière*, échouée au large de Cannes, et datée de la fin du I^{er} siècle av. J.-C.⁵ (Fiori, Joncheray 1975 ; Pollino 1986). Les importations de la côte adriatique dans ce conteneur restent rares à cette époque en Gaule comme le souligne A. Tchernia (1986, 148), mais leur diffusion commence dès le milieu du I^{er} siècle av. J.-C., où elles supplantent progressivement les Lamboglia 2 (Cipriano, Carre 1989, 84-85). Si l'on ajoute cet individu aux cinq complets découverts récemment dans les fouilles de l'amphithéâtre, l'idée d'une importation relativement importante depuis la côte adriatique vers Fréjus tendrait à être confirmée (Excoffon 2010a).

Le vase VP1017 (fig. 40 - n° 2) est une amphore à saumure de Bétique du type Dressel 7/11. Seul le fond est conservé sur une hauteur de 39 cm. La pâte est légèrement feuilletée, de teinte beige orangé avec de fines

5 La datation du naufrage est toutefois discutable et pourrait être encore remontée antérieurement à la dernière décennie du I^{er} siècle av. J.-C.

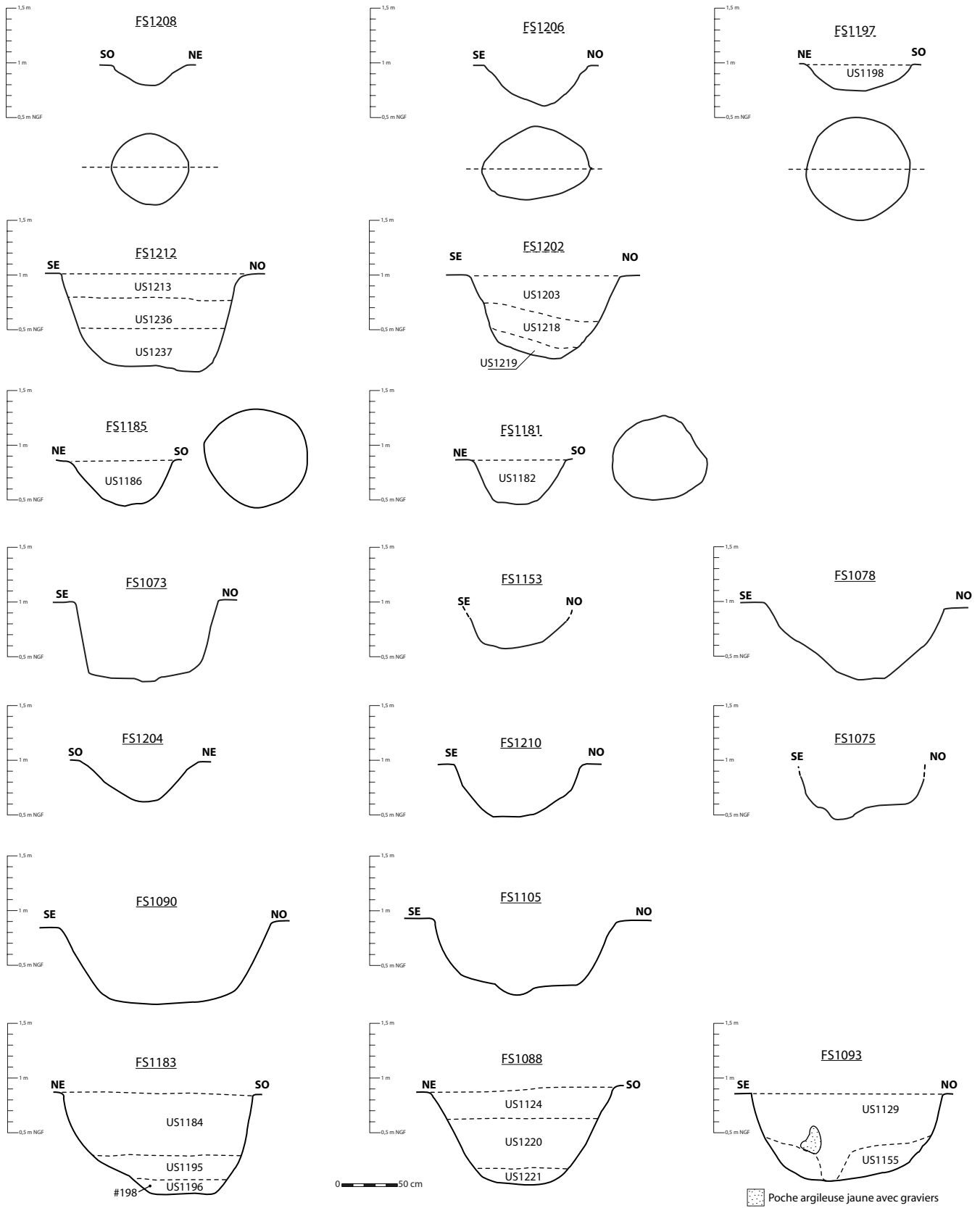


Fig. 33. Profils des fosses des alignements SFO1084 et SFO1093.

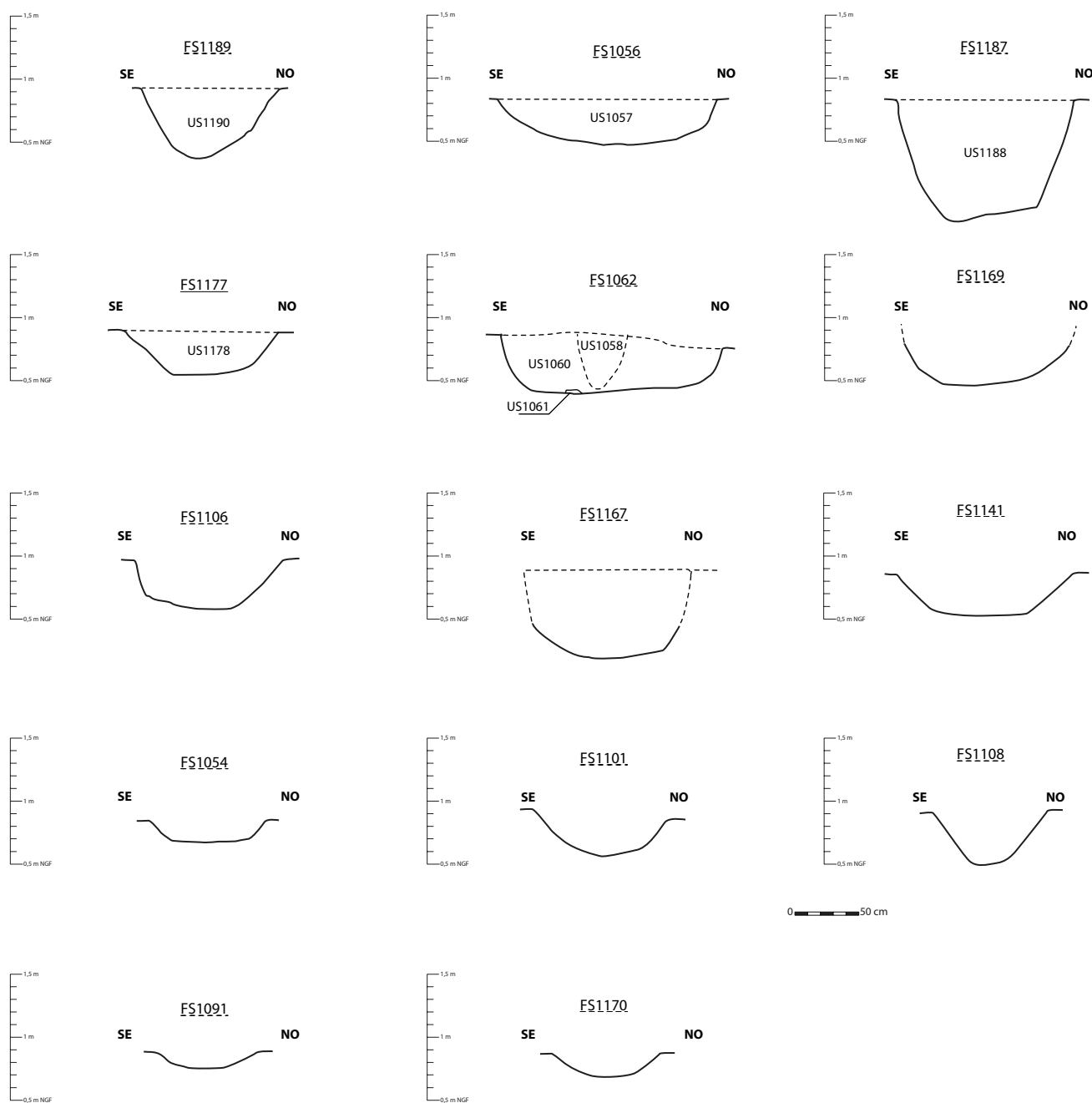


Fig. 34. Profils des fosses des alignements SFO1084 et SFO1093.

inclusions. Le pied est haut et creux. Ces modèles sont fréquents dès la deuxième moitié du I^{er} siècle av. J.-C.

Les vases VP1051 et 1112 (fig. 40 - n^{os} 3 et 4) appartiennent à des fonds d'amphores à vin de Tarraconaise du type Pascual 1. Les pâtes des deux exemplaires sont similaires, une couleur jaune, une texture sableuse et de nombreuses inclusions blanches de quartz. Tous les deux présentent un pied massif en pointe aplatie, l'exemplaire 1051 est cassé et comporte une estampille sur le pilon, dans un cartouche carré

portant deux lettres en relief illisibles. Ce type d'amphore se généralise en Gaule durant la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C.

Le vase VP1304 (fig. 40 - n^o 5) est une amphore à vin de Bétique du type Haltern 70 qui circule durant la deuxième moitié du I^{er} siècle av. J.-C. Seul le bas de panse est conservé sur 45 cm. La pâte est beige orange, sableuse et friable. Le pied est court et en pointe.

Le vase VP1084 (fig. 41) est une amphore à vin de la côte tyrrhénienne du type Dressel 1B.



Fig. 35. Vue en coupe du comblement (1058) de la fosse SF1062.

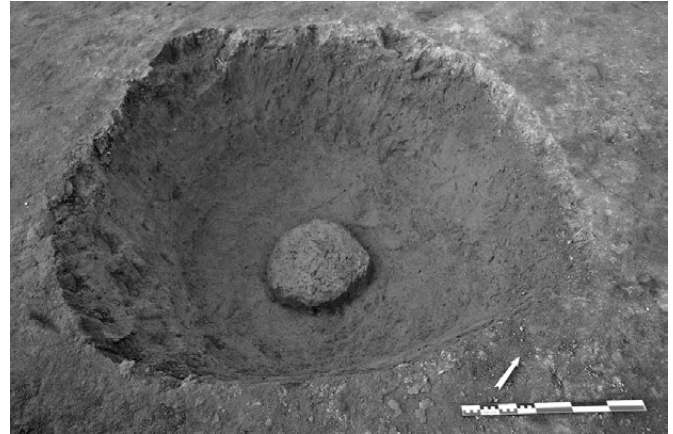


Fig. 36. Motte argileuse jaune retrouvée au fond de la fosse FS1090.

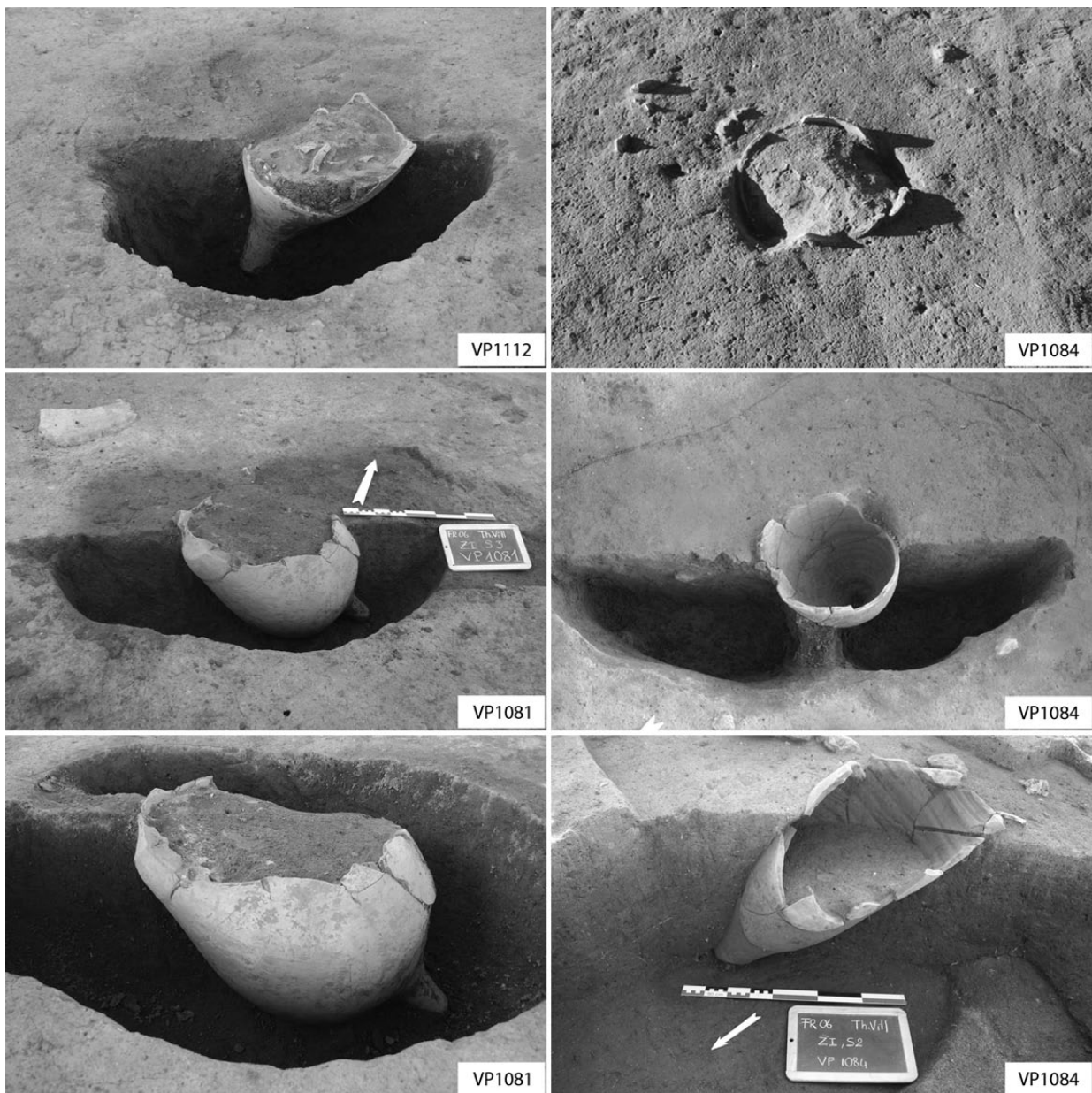


Fig. 37. Quelques amphores employées dans les fosses.



Fig. 38. Amphore coupée et présentant un trou d'écoulement (VP1084)
(cl. Chr. Durand - CCJ).

Le plus grand profil est conservé du pied (cassé) jusqu'à l'amorce de l'épaule, soit 65 cm. Le comblement de l'amphore comprenait, parmi les tessons de panse, un bord de la lèvre. La pâte est orangée avec de fines inclusions. Le pied est plein, la panse fuselée, l'épaule est en angle vif et la lèvre en bandeau. Aucun fragment d'anse n'a été découvert. Malgré l'absence du col et du pied, l'ensemble permet de restituer une amphore assez haute, d'environ 1,20 m⁶.

Parmi les amphores à vin républicaines, le type Dressel 1B est celui qui arrive le plus tardivement en Gaule. La date consulaire la plus récente découverte

⁶ En moyenne, pour ce type, le rapport panse/fond/col est de l'ordre de 7/4.

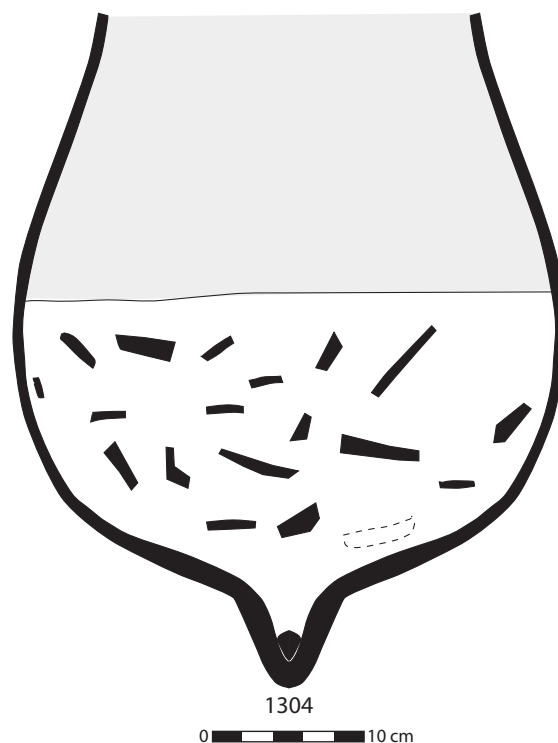


Fig. 39. Coupe du comblement de l'amphore VP1304.

sur Dressel 1B remonte à 13 av. J.-C. (Zevi 1996) et constitue dès lors un *terminus post quem*. Les épaves les plus tardives connues sont pourtant antérieures à cette date (Desbat 1998, 31).

3. Les aménagements annexes

(P. E.)

3.1. Le puits PT1201

Au sein du secteur C a été mis au jour un puits creusé dans le sable et présentant un couvage de gros blocs bruts agencés irrégulièrement. Il est pourvu d'un corridor d'accès depuis le nord-est, donnant sur une volée de cinq marches de faible hauteur menant au fond (fig. 42 et 43). La dernière s'apparente à une sorte de marche-pied horizontal calé avec des fragments de tuiles. La hauteur des marches varie sur l'ensemble autour d'une moyenne de 15 cm. Il semble que nous puissions sans trop de doutes en ajouter une au-dessus de la deuxième, portant leur nombre total à 6. Le fond sableux situé à une cote altimétrique de -0,68 m NGF, ne dispose pas d'aménagement particulier. Les niveaux supérieurs étaient dérasés à quelques centimètres au-dessus de la surface du sol (alt. 0,90/0,96 m NGF). Le puits est profond de seulement 1,58 m. Au fond se trouvait un faible niveau organique (US1246) lié à son utilisation.

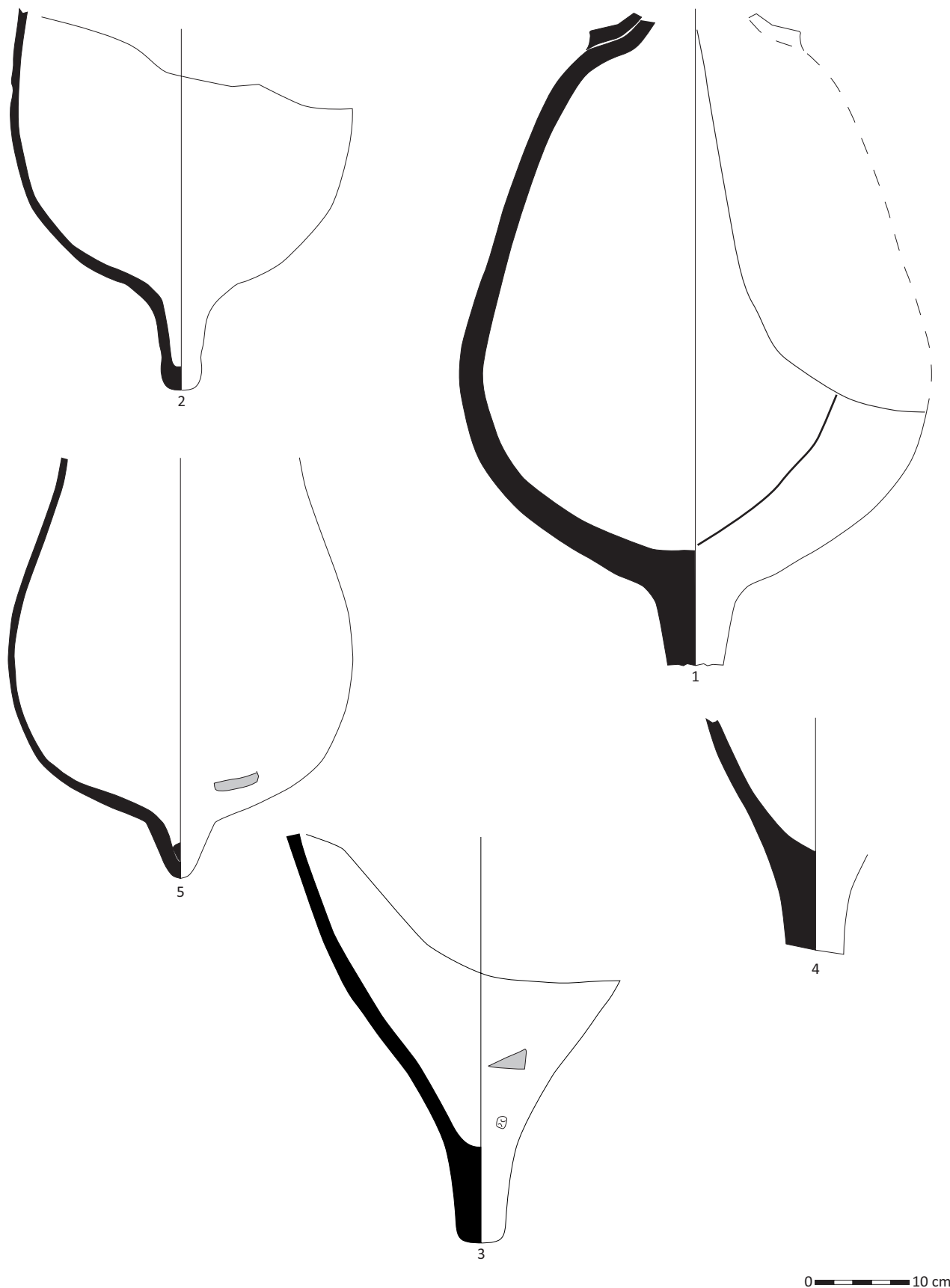


Fig. 40. Amphores employées dans les fosses.

Celui-ci a été entièrement prélevé. Le fond était régulièrement curé et entretenu, comme le montrent son profil en cuvette et la faible épaisseur du dépôt. Ce type de puits à escalier évoque celui découvert récemment au Bas-Lauvert à Antibes par I. Daveau (INRAP), également tout proche du rivage antique. La fonction de ce puits est là aussi assez énigmatique. Plus proche de nous, mais de facture plus monumentale, un puits du I^{er} siècle apr. J.-C. muni de trois marches est connu aux Aiguères (Goudineau 1982, 286). Ce type de puits à marches se rencontre aussi en milieu proprement urbain, comme c'est le cas à Nîmes dans la *domus* fouillée sous l'immeuble des AGF (Darde *et al.* 1990, 59).

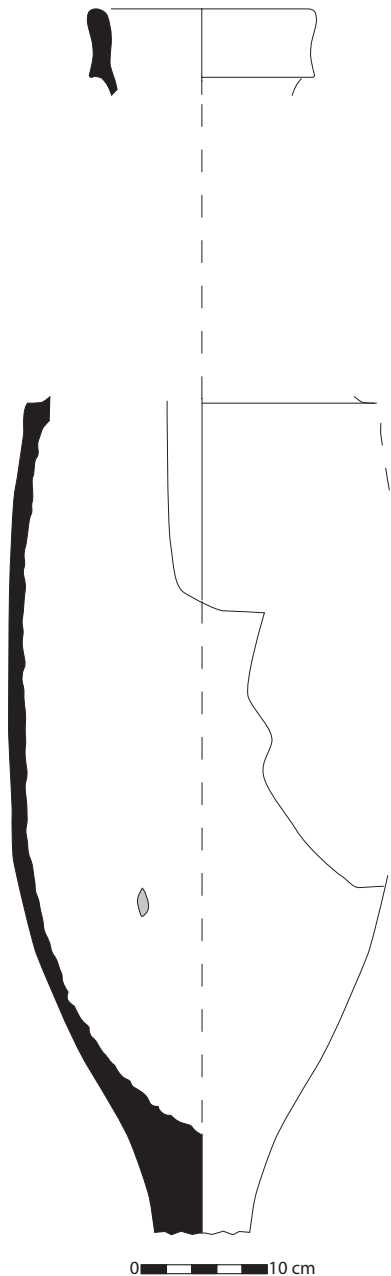


Fig. 41. Amphore Dressel 1B rempliée dans la fosse 1084.

3.2. La conduite en terre cuite

Une conduite en terre cuite d'orientation nord-ouest/sud-est a été découverte dans les secteurs A et B (fig. 44). Sept sections étaient conservées, ainsi que d'autres, plus fragmentaires, disposées dans le même alignement (US1200). Une longueur de 10,75 m est restituable pour la section repérée, si l'on raccorde entre elles les portions conservées (fig. 45). Les sections de tuyaux s'emboîtant les unes dans les autres, ont une longueur de 0,44 m pour un diamètre de 0,12 m, soit des sections d'un pied et demi. Deux formes ont été employées (fig. 46). La nature de leur pâte varie, tantôt orange avec un fin dégraissant, tantôt plus beige avec un gros dégraissant de quartz. Altimétriquement, le point haut se trouve au nord à 1,12 m NGF pour un point bas au sud de 0,95 m NGF, soit un léger pendage en direction du sud/sud-est de 0,12 m sur 10,75 m de long. Le sens d'écoulement se faisant donc du nord-ouest vers le sud-est. À son extrémité nord-ouest, le conduit est

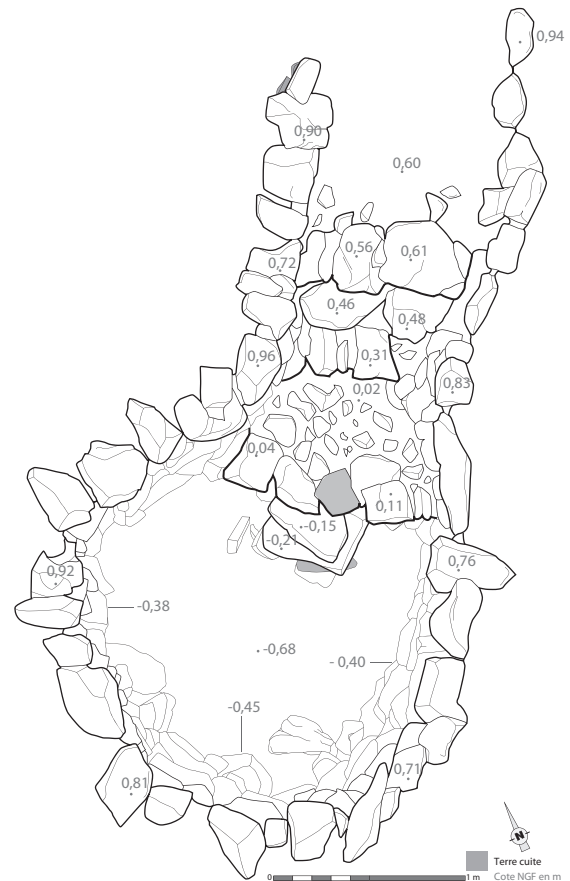


Fig. 42. Plan du puits PT1201.



Fig. 43. Vue verticale du puits PT1201.



Fig. 44. Conduite CN1199, vue du sud.

coupé par la fondation d'un mur plus tardif, MR1003, il devait donc probablement continuer. À l'emplacement de la tranchée d'épierrement de MR1261 le conduit est interrompu. Il est probable qu'à l'origine il traversait le mur. À son extrémité sud, il apparaît très perturbé au moment où il entrait en contact avec le muret MR1050. Sur la tranchée d'épierrement de ce même mur a été découverte une section désignée sur le plan CN1230. Enfin, dans le comblement du puits PT1201, deux fragments de canalisation identiques ont également été découverts. À l'évidence, la récupération des murs et la transformation des lieux à la phase suivante ont profondément transformé le tracé initial de la conduite. Il est très possible que ces tuyaux permettaient de canaliser et d'acheminer l'eau de drainage des terrains situés plus au nord en les amenant dans le puits PT1201. En outre, les rares éléments du tuyau conservés en dehors de l'alignement nord-sud, se trouvent à l'emplacement du mur 1050 et dans le comblement du puits. Ce type de canalisation, dans des contextes proches, évoque le réseau de canalisation en terre cuite mis au jour dans la majestueuse *villa* découverte à Fishbourne dans le Sussex en Angleterre (Cunliffe 1998, 97, fig. 50 et 100)⁷ ou encore la conduite forcée de même type employée pour le jardin de la *villa* augustéenne de Caumont-sur-Durance (Mouraret 2003, 130).

7 La *villa* était alimentée par un aqueduc.

4. Les analyses paléoenvironnementales

(S. G., L. B., I. F., C. S., P. V.)

Le large échantillonnage réalisé lors de la fouille, en particulier des fosses et du puits PT1201, n'a fourni aucun résultat dans le cadre de l'étude pollinique. Le puits PT1201, situé entre les deux rangées de fosses, paraissait un excellent piège, malheureusement la nature du comblement (sables grossiers) a rendu l'analyse pollinique impossible. Quant aux comblements des fosses et des amphores horticoles, deux tests palynologiques réalisés dans la fosse VP1017 et le comblement de l'amphore retrouvée dans la fosse VP1304 sont venus confirmer leur caractère remanié et oxydé. Un même constat a dû être fait pour l'étude carpologique, les conditions de conservation n'étant pas réunies.

Sept noyaux de prunes (*Prunus domestica* subsp. *insititia*) non carbonisés ont été recueillis dans le fond du puits. Néanmoins, l'analyse fine du prélèvement réalisé dans cette structure (US1245, comblement inférieur), a dû être abandonnée du fait du caractère très sableux des refus de tamis et de leur extrême pauvreté en macrorestes végétaux. Malgré tout, de rares fragments de charbon ont permis d'identifier la bruyère, le chêne à feuillage persistant et une cistacée. Devant la faiblesse des données paléoenvironnementales, nous avons opté pour une étude phytolithologique. La question principale posée lors de cette étude était de déceler, dans les niveaux de comblement des fosses de plantation, les restes des végétaux qui y ont été plantés et/ou le type d'amendement qui y a été pratiqué. L'analyse effectuée dans la fosse FS1105 (US1148) a livré un assemblage qui ne se caractérise par aucun taxon spécifique pouvant être relié à une éventuelle plante mise en terre dans cette fosse. Elle contient environ un tiers de phytolithes de taxons dicotylédones⁸, ce qui ne nous permet pas de tirer de conclusions.

5. Les mobiliers et la faune

5.1. La céramique

(E. P.)

Le mobilier de la phase 2 représente un ensemble assez limité. On compte une majorité d'amphores, surtout de Tarraconaise, ainsi que de très nombreux fragments de céramique à pâte calcaire, appartenant à de petits ou moyens vases de stockage ou de transport. Parmi les

⁸ Plantes angiospermes qui germent avec deux feuilles, les monocotylédones germent avec une seule feuille.

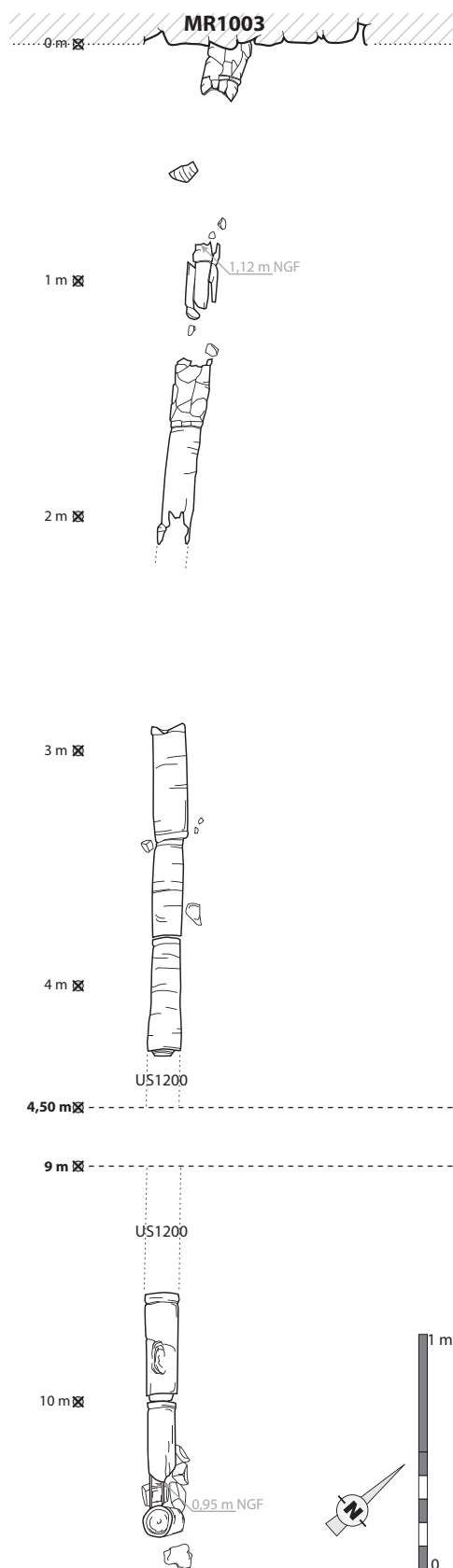


Fig. 45. Relevé de la tuyauterie CN1199.

amphores, on reconnaît cinq objets étêtés ayant servi de pots horticoles : une Haltern 70 (fig. 40 - n° 5), une Dressel 7/11 (fig. 40 - n° 2) de Bétique, deux Pascual 1 (fig. 40 - n° 3 et 4) de Tarraconaise, une Dressel 1B (fig. 41) et une Dressel 6A (fig. 40 - n° 1) italiques. On signalera encore un fond de gobelet à paroi fine de type Mayet V (fig. 47 - n° 1). Son dépôt est contemporain des plantations. Le mobilier provenant du comblement des fosses se limite à peu de chose. On reconnaît un bord de gobelet à paroi fine de type Mayet XXVI (fig. 47 - n° 2) qui

nous emmène dans le dernier quart du I^{er} siècle av. J.-C. au plus tôt, un couvercle à pâte claire (fig. 47 - n° 3), une coupe Pasqualini 1D (fig. 47 - n° 4), une anse d'amphore gauloise ainsi que le bord d'un autre gobelet à paroi fine assez mal conservé qui pourrait appartenir au type Mayet XVII ou XXIX d'époque augustéenne (fig. 47 - n° 5). On note la quasi-absence des céramiques culinaires, qui ne sont représentées que par quelques tessons de céramique à pâte brune (fig. 47 - n° 6) et de kaolinitique, ainsi que par un couvercle en céramique modelée aux parois minces (fig. 47 - n° 7) qui semble appartenir à l'époque augustéenne. Cet ensemble paraît indiquer que les fosses ont été creusées au plus tôt dans le dernier tiers du I^{er} siècle av. J.-C.



Fig. 46. Éléments en terre cuite de la canalisation CN1199.

5.2. Le verre

(S.-D. F.)

Les fragments de vases en verre témoignant de l'occupation du site au cours de la phase 2, peu nombreux, sont tous issus de niveaux tardifs (phase 4 et 5) où ils sont considérés comme résiduels. Trois individus peuvent être antérieurs ou légèrement postérieurs au changement d'ère : le fragment de *linear-cut* violet (fig. 48 - n° 1), le probable élément de préhension mosaïqué et le fragment de vase cobalt, moulé rainuré (fig. 48 - n° 2).

Le fragment de bol *linear-cut*, orné d'une large rainure interne, se rattache aux productions de vases moulés qui marquent les premières importations de masse sur le littoral de la Narbonnaise. Fabriqués dès les dernières décennies du I^{er} siècle av. J.-C., ils circulent durant le premier tiers du I^{er} siècle apr. J.-C. Ils marquent habituellement les niveaux d'occupation de la période augusto-tibérienne (Fontaine 2003 ; Foy 2005 et Foy *et al.* 2008) et ont été retrouvés en nombre considérable sur le site des Aigüeres (Cottam, Price 2009).

Le fragment polychrome, bien que non formellement identifié, pourrait correspondre à un élément de préhension, de petite dimension, apposé à chaud sur un vase dont nous ne pouvons définir la forme. Il pourrait aussi s'agir d'une terminaison de « mélangeur ». Quoiqu'il en soit, la technique de fabrication employée le rattache aux productions tardohellénistiques ou augusto-claudiennes également diffusées en Méditerranée nord-occidentale. Le fragment de vase moulé bleu cobalt à décor de rainures, ne peut être rattaché à une forme précise, mais la qualité de la facture, la teinte et la technique employées, font référence à une production précoce.

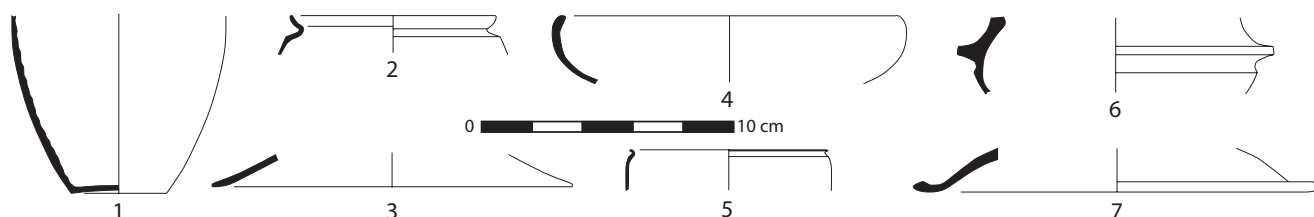


Fig. 47. Mobilier céramique de la phase 2.

Quoiqu'extrêmement fragmentaires et peu abondants, ces éléments que l'on sait diffusés en Méditerranée nord-occidentale au cours du premier siècle de l'Empire, font écho aux riches ensembles de cette période exhumés des sites voisins et notamment des sites des Aiguières et de l'Argentière (Price 1988 et Cottam, Price 2009).

5.3. La monnaie

(J. F.)

Dans le comblement de l'une des amphores (VP1017, US1067) a été découverte une monnaie en bronze dans un très mauvais état de conservation (fig. 49). Il s'agit d'une monnaie de 1,16 g et de 12 mm de diamètre. Le champ droit comporte une proue de navire avec rostre et le revers un capricorne avec un globe. Malgré le mauvais état de conservation, il est possible d'identifier un petit bronze de Fréjus, frappé entre 31-27 av. J.-C., en commémoration de la victoire d'*Actium* (RPC vol. I part. 1 et 2, 156, n° 534).

6. Des éléments du premier édifice de Villeneuve ?

(P. E.)

C'est dans le développement de la phase suivante, 3A, que sera traitée la mise en place d'un puits rectangulaire SB1262. Celui-ci étant construit essentiellement avec des matériaux de remploi provenant très probablement de la phase antérieure, il convenait de replacer la description de ces éléments ici, dans la phase 2. En effet, on peut supposer, *a priori*, que pour ce type d'aménagement ne nécessitant pas de matériaux spécifiques, les éléments employés proviennent des environs immédiats.

Une grande partie des matériaux utilisés dans les parois était constituée d'éléments de sols en béton, employés comme parpaings. Au total c'est plus de 6 m de sol qui ont été ainsi remployés (fig. 50). Quelques blocs seulement sont des bétons de tuileau, dont certaines surfaces sont particulièrement bien soignées et peuvent être rapprochées de la technique de l'*opus signinum*, avec décors de *crustae*. La grande majorité provient de sols de béton composés de mortier de chaux et d'un gros agrégat très dense, fait de cailloux en calcaire anguleux de teinte blanche à grise.

Ont aussi été réutilisés plusieurs éléments de colonnes, montées en brique en quart de rond et mortier. Les sections complètes présentent six éléments en quart de rond au mieux, chacun épais de 5 cm, soit des portions de 1/6, pour un diamètre de fût de 0,36 m. Pour chaque assise, les joints sont croisés alternativement et aucune trace de stuc ou d'enduit n'a été retrouvée en surface. Ces découvertes de colonnes mises en parallèle avec celles faites au niveau de la tranchée de récupération de MR1261, en particulier les enduits courbes, confirment la présence d'un ensemble de colonnes sans doute en rapport avec le mur MR1261, qui aurait alors constitué le stylobate d'une colonnade. Cette supposition, si elle pouvait être confirmée, permettrait de restituer un portique à cet endroit. Des restes d'enduits peints de couleurs rouge et blanche ont également été découverts.

En outre, des éléments d'architecture en grès ont été remployés. Les deux fragments L.04 et L.05, remployés séparément, composent un seul et même élément brisé en deux (fig. 51). Il s'agit d'un bloc de 0,30 m x 0,21 m x 0,21 m comportant une moulure sur trois faces. Le profil de celle-ci présente, au-dessus d'un corps finement aplani de 9,5 cm de hauteur, un bandeau

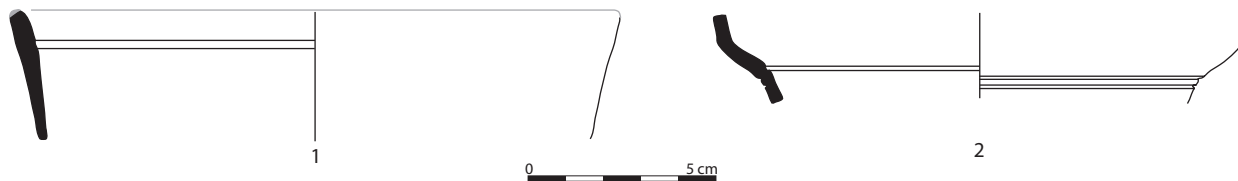


Fig. 48. Mobilier en verre.



Fig. 49. Petit bronze de Fréjus.



Fig. 50. 6 m² de sol de béton.

taluté de 3 cm de large. Il est surmonté d'un filet droit de 1 cm sur lequel se trouve une doucine droite de 3,5 cm, que surmonte un listel plat de 1 cm. L'ensemble est couronné d'un bandeau de 3 cm. La face arrière est grossièrement démaigrée, les arêtes ont été dégagées par une ciselure périmétrale. Le lit de pose et la face arrière sont grossièrement aplanis, sans doute à l'aide d'une broche, alors que la surface du lit d'attente a été finement taillée à l'aide d'un ciseau grain d'orge large de 2 cm et muni de 5 dents pointues. Cet outil est fréquemment utilisé à Fréjus pour certaines finitions sur des éléments de grand appareil, comme à la butte Saint-Antoine ou à l'amphithéâtre (Thernot, Excoffon 2010, 86-87). Il s'agirait ici d'un des premiers emplois de l'outil à Fréjus (fig. 52). Il est difficile de replacer cette moulure de couronnement, qui pourrait correspondre soit à un retour d'angle de podium soit à un chapiteau de pilastre ou bien encore à un couronnement de tête de mur.

Pour le bloc L.03, les moulures sont similaires, mais présentes seulement sur une face. La partie basse, le col, est plus haute (12 cm). Les mêmes types d'outils ont été employés. Sur le seul côté conservé, la surface a été traitée de deux façons : une large moitié a été démaigrée à l'aide d'une pointe, alors que la partie en rapport avec l'arête de la face moulurée a été plus finement lissée à l'aide d'un ciseau grain d'orge. À l'évidence, il s'agissait de

préparer un cadre, une surface de joint pour un autre bloc qui lui était directement accolé. L'absence de retour de la moulure sur les côtés du bloc laisse supposer qu'il s'agit là d'une partie de corniche aux proportions strictement identiques à celles du bloc précédent. Dès lors, il pourrait très probablement s'agir du même monument, dont la corniche courant sur la façade se retrouverait, soit en décrochement au niveau des piédroits, soit en doublement avec d'éventuels chapiteaux de pilastres. La mise en relation avec la colonnade supposée border au nord la bande fouillée, permettrait de restituer un portique couronné d'une corniche en grès et protégeant peut-être une allée bétonnée couverte, aux plinthes peintes en rouge et blanc, permettant de circuler à pied sec au sein du jardin.

7. Datation

(P. E.)

La monnaie, les amphores remployées et le mobilier s'accordent pour dater la mise en place de la phase 2 durant le dernier tiers du 1^{er} siècle av. J.-C. En effet, le phénomène marquant étant l'aménagement du jardin, ce sont les amphores qui apportent les informations les plus probantes. Le *terminus ante quem* est fourni

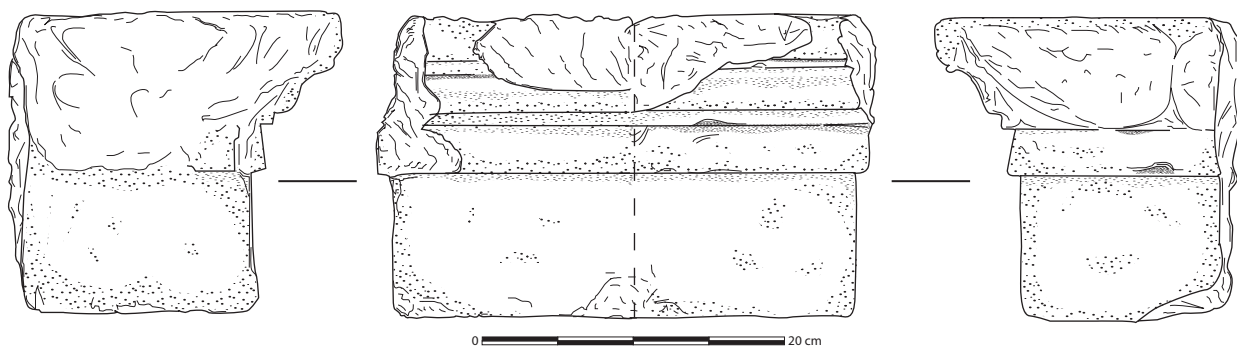


Fig. 51. Couronnement mouluré (M. El Amouri).

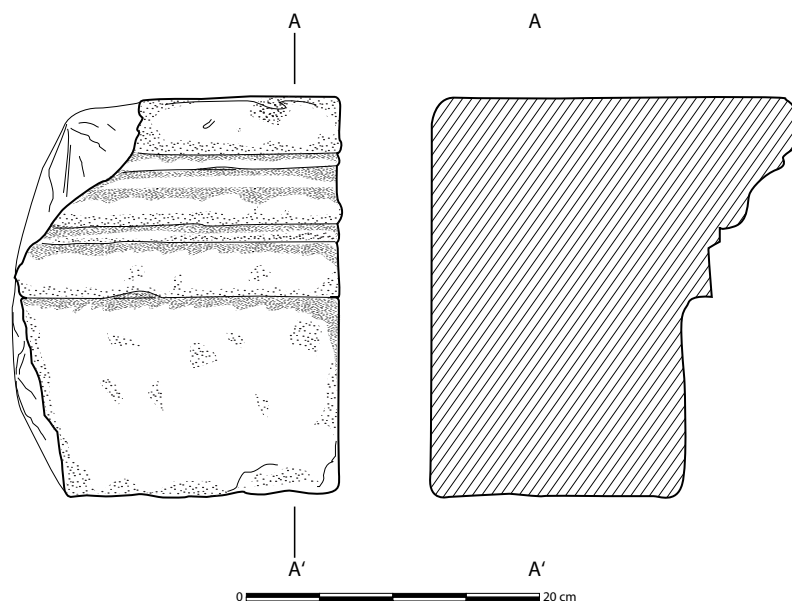


Fig. 52. Corniche moulurée (M. El Amouri).

par une Dressel 1B complète et le *terminus post quem* par la monnaie de Fréjus. L'amphore italique pourrait constituer un élément résiduel, mais l'assemblage (Haltern 70, Pascual 1 et Dressel 6A) qui l'accompagne n'incite pas à l'envisager comme tel. En outre, l'absence d'amphore gauloise et de Dressel 2/4 d'Italie, marqueurs les plus fréquents pour illustrer la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et le début du suivant à Fréjus, oriente également en ce sens. Ainsi, la configuration de la fouille nous oblige à raisonner à partir d'assemblage amphorique et l'image du commerce que reflète cet ensemble, constituant le jardin, apparaît comme celle du dernier tiers du I^{er} siècle av. J.-C.⁹ Certes fragile, cette démonstration à partir d'éléments présents et absents constitue le seul raisonnement valable en l'état de la documentation.

Les niveaux de fonctionnement en rapport avec cette phase sont très ténus. En effet, le sol s'exhausse peu et les apports de matériel sont faibles. Ce sont essentiellement les niveaux liés aux réaménagements de la phase suivante qui permettent de fournir un *terminus* à cette phase. Le comblement du puits PT1201 constitue l'élément le plus significatif de cette transformation. Malheureusement, son comblement effectué en une seule fois est pauvre en mobilier. Parmi quelques tessons de céramiques claires et d'amphores diverses, se trouvaient deux cols complets d'amphores massaliotes, l'un de type Bertucchi 6A, l'autre de type 7. Découvertes dans la partie sommitale du comblement (1233 et 1227), ces

deux amphores pourraient être contemporaines des travaux de remblaiement. Le type 6A est typique des premières productions des Carmes de la deuxième moitié du I^{er} siècle av. J.-C. (Bertucchi 1992, 99-110). Ces amphores sont produites jusque dans le courant de la première moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. (Bertucchi 1990, 16). Le type 7 est plus caractéristique des I^{er} et II^e siècles apr. J.-C., mais leur apparition est à situer dans la première moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. (Bertucchi 1992, 115). La présence simultanée dans un même comblement de ces deux amphores marseillaises évoque donc une chronologie dans la première moitié du I^{er} siècle. Également, la présence d'un fragment de bol en verre *linear-cut* appuie cette tendance. Enfin, les niveaux de mise en place de la phase suivante confirment cette chronologie (voir *supra* p. 95) et permettent de situer au plus tard la fin de la phase 2, sensiblement vers le milieu du I^{er} siècle apr. J.-C.

8. Interprétations

(P. E.)

8. 1. Verger ou jardin ornemental ?

Les deux alignements de fosses sont parallèles, d'orientation NL 47° ouest, et chaque fosse de chaque secteur se trouve face à une autre, leur centre respectif étant séparé de 9 m. Ainsi, le maillage est orthogonal et aligné selon l'orientation des grands murs rythmant la zone. En reliant l'ensemble, on obtient un réseau régulier, dont la base approximative est de 2,90 m x 9 m (fig. 53). Le fait que les fosses ne soient pas parfaitement circulaires, avec des limites qui ne sont pas toujours bien conservées, fausse quelque peu le rendu et empêche une approche plus précise de l'organisation du réseau. Toutefois, si l'on rétablit une moyenne pour l'ensemble, on peut s'autoriser une conversion en pieds romains, soit une organisation selon un quadrillage de 10 pieds par 30.

Une attention particulière a également été portée dans chaque alignement, où alternent de façon régulière les grandes et les petites fosses. Sans présager de la nature des plantes cultivées dans ces fosses, il apparaît évident que les grands spécimens étaient alternés de façon régulière avec des plus petits. Les grandes fosses ont pu accueillir des arbres : l'espacement entre elles l'autorise. Les sept noyaux de prunes découverts dans le puits permettent peut-être d'envisager la présence d'au moins un prunier parmi ces arbres...

9 Le contexte « vide sanitaire » découvert sous l'amphithéâtre de Fréjus, illustre lui le commerce au tout début du I^{er} siècle apr. J.-C. et présente de fait des modèles absents de notre assemblage (Excoffon 2010a).

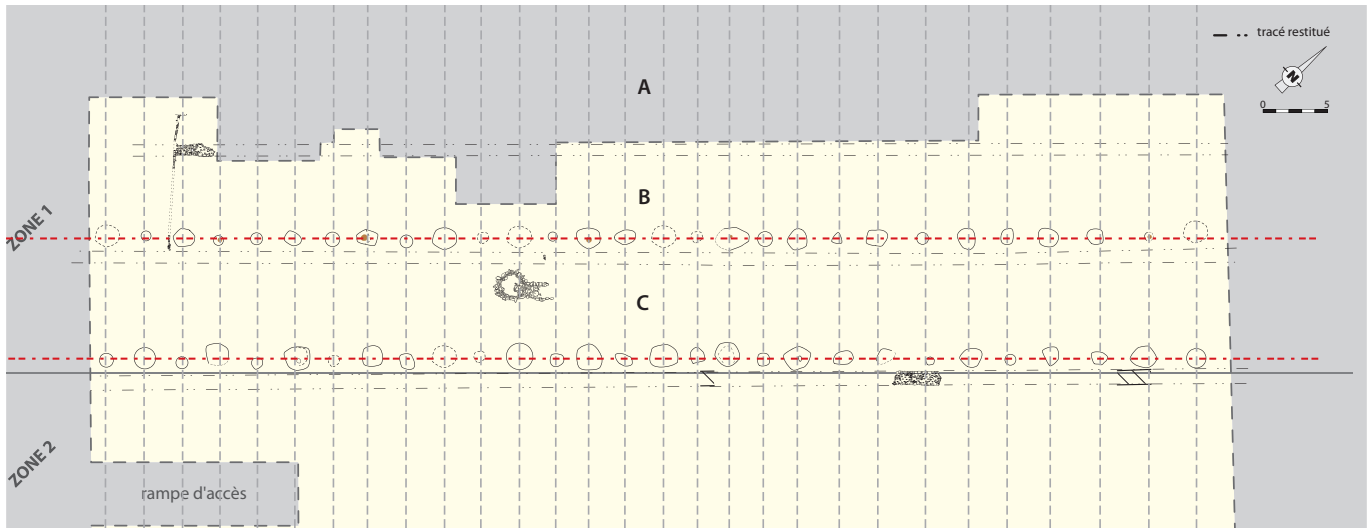


Fig. 53. Report du quadrillage théorique d'organisation du jardin.

La faiblesse de l'apport sableux et de l'exhaussement des sols au regard de la phase précédente montre un ralentissement dans l'ensablement du haut de plage, ainsi que l'efficacité du mur de clôture MR2004. Mais s'agissait-il d'une plantation à vocation agricole de type verger ou ornementale de type jardin d'agrément ? Ou alors, sommes-nous en présence d'un ensemble groupant les deux fonctions ?

Tout d'abord, on peut se demander si le lieu choisi : un bord de plage mal adapté à l'agriculture (en particulier si l'on cherche un certain rendement pour alimenter un camp) n'est pas un indice suffisant pour restituer ici plutôt un jardin d'agrément. De plus, l'organisation générale, comme la volonté d'un rythme alternant grandes et petites fosses, associée à un probable portique d'apparat, ainsi que la présence de pots de plantations incitent à restituer un jardin à vocation ornementale. Par comparaison, un verger optimise la place disponible, dans un but évident de rentabilité. Pour illustrer cet aspect, on peut citer celui découvert au nord de la villa gallo-romaine de Jonzac en Charente-Maritime qui présente une soixantaine de fosses circulaires, mesurant entre 50 et 80 cm de diamètre pour 20 cm de profondeur, dont le plan d'ensemble s'apparente à un quadrillage régulier de 1,50 m d'espacement entre chaque fosse (Melmoth 2007, 41). Dans un tel cas, peu d'espaces sont laissés vides et l'on ne retrouve pas non plus d'alternance entre la taille des fosses. À l'inverse, l'image que nous avons des jardins romains est celle d'espaces plus aérés, pour les jardins publics en général, au maillage un peu plus lâche et laissant même, dans certains cas, de larges allées pour la promenade et la méditation. Si certains jardins des maisons de Pompéi, ou bien encore la fresque de la maison de Livie à Rome, montrent une densité de plantations plus soutenue, très éloignée de ce

que l'on observe à Villa Romana, celle-ci n'empêche pas l'aménagement d'espaces de circulation dégagés et d'une organisation générale maîtrisée.

L'organisation et l'aménagement interne des jardins d'agrément connus dans le monde romain sont encore rarement attestés mais plusieurs exemples font déjà office de référence. À Rome, sur le mont Palatin, les fouilles des jardins sacrés du sanctuaire d'Héliogabale ont livré une organisation régulière en bandes délimitant de larges allées qui, sur de nombreux points et toutes proportions gardées, s'apparente à la nôtre. On retrouve l'emploi d'amphores coupées (ici retournées bords vers le bas) ainsi qu'une variation dans les proportions des fosses. Cette découverte a permis de restituer une alternance d'alignements de buissons bas et d'arbres plus hauts (Villedieu 2001, 94-98). Un autre exemple d'amphores alignées remployées comme vases horticoles nous est fourni par le jardin entourant le *canopus* de la villa Adriana à Tivoli (Jashemski, Ricotti 1992, 582-583).

Également, dans le nord de la Gaule, la centaine de pots horticoles et les quelques fonds d'amphores du jardin de la villa de Richebourg (Yvelines) forment des maillages orthogonaux selon un module de 4 m (Barat, Morize 2003). Enfin, récemment à Fréjus, la fouille du site des Poiriers dans le quart sud-est de la ville antique, a révélé la présence d'amphores alignées, coupées et retournées col en bas employées dans le vestibule à ciel ouvert de thermes publics (Excoffon 2010b).

Lors du diagnostic archéologique réalisé sur les thermes de Villeneuve en 2008 (Excoffon, Ardisson 2008), deux murs faits de gros moellons équarris formant un angle droit – les rapprochant fortement dans leur conception des murs organisant le jardin (MR2001 et 2004) – ont été découverts (fig. 54). Sans datation précise, nous pouvons supposer qu'ils participent à



Fig. 54. Mur de limite est du jardin.

dès lors une vue ouverte sur la mer, l'élément paysager indispensable (fig. 56) (Grimal 1984)...

En résumé, les trois allées parallèles que dessinent les plantations rappellent une portion d'une promenade, probablement en terrasses, évocation lointaine des « promenades » à la mode dès le I^{er} siècle av. J.-C. (*ibid.*, 173-180). Cette disposition en terrasses évoque davantage encore les jardins situés dans les zones suburbaines, proches de la ville, souvent en lien avec des sanctuaires ou des *villae*. Ainsi, le grand jardin de la *villa* de Livie comportait des terrasses

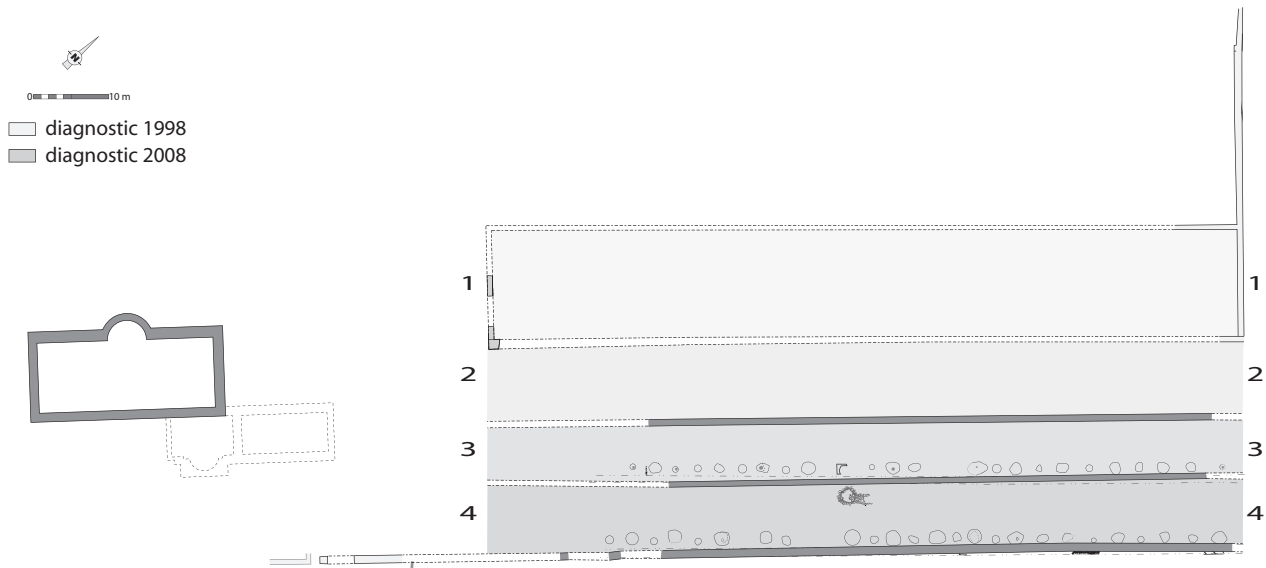


Fig. 55. Plan des vestiges de la zone d'après les diagnostics archéologiques (Michel 1999 et Excoffon, Ardisson 2008) et la fouille de Villa Romana.

une même série d'aménagements qui trouve également un probable prolongement dans la partie orientale du même terrain (situé immédiatement au nord de Villa Romana) sondé en 1998 lors du diagnostic réalisé par J.-M. Michel (Michel 1999). Là, trois murs (15, 17 et 19), construits à double parement de blocs bruts (16 à 32 cm) et remplissage de cailloux et mortier, semblent délimiter la partie nord-est d'un quadrilatère allongé, parallèle aux lanières dessinées par les jardins de Villa Romana (fig. 55). Sans datation précise non plus, ces murs sont toutefois estimés remonter à une première phase. Ainsi, en replaçant ces différentes structures dans la topographie de la phase 2 de Villa Romana, ils permettent de restituer une troisième et une quatrième bandes parallèles, altimétriquement plus hautes, que l'on pourrait supposer être un espace également pourvu de plantations et donc constituer deux terrasses supplémentaires. Ces considérations permettent de restituer l'image de jardins étagés en terrasses offrant

entourées de portiques (Klynne, Liljenstolpe 2001). Cette restitution permet d'envisager un ensemble de 45 m de large pour 100 m de long soit une superficie de 4500 m². Ces dimensions n'ont rien d'exceptionnelles aux regards d'autres jardins connus du monde romain, ainsi celui de la *villa* de Fishbourne dans le Sussex couvrait 6750 m² et celui de la *villa* de Richebourg dans les Yvelines, 1500 m². En milieu urbain, les dimensions sont nettement moindres, à Saint-Romain-en-Gal les jardins des *domus* excèdent exceptionnellement les 1000 m² (Le Glay 1981) et à Conimbriga au Portugal les dimensions sont encore inférieures (Alarcão, Étienne 1981).

L'ensemble des prélèvements effectués au sein des fosses de plantations n'a pas fourni de résultat exploitable pour les études archéobotaniques. Dès lors, toute reconstitution du contexte botanique nous est impossible et l'on peut seulement s'inspirer des jardins pompéiens dont la richesse et la diversité des plantes

cultivées ont été mises en lumière par les travaux de W. F. Jashemski : des fouilles, anciennes et récentes, ont permis, notamment grâce à l'étude des empreintes des réseaux racinaires, de confirmer en partie ce que nous livraient jusqu'à présent les textes latins et l'iconographie (Jashemski 1979 et 1981, 46-47). Le mélange d'arbres fruitiers, feuillus et conifères, fleurs saisonnières, vignes, voire des légumes à l'image de la Maison du Navire Europe ou celle de Poppée à Oplontis, semblait être la norme.

8.2. L'extension du camp militaire ?

Chr. Goudineau propose de situer la limite sud-est du camp militaire au niveau de l'angle que formeraient les deux murs mentionnés par Ch. Texier dans son plan de 1829 (190) (fig. 21). Ce dernier a, semble-t-il, pu observer des vestiges bien plus importants que ceux visibles de nos jours. En voici sa description : « les jardins des Thermes (...) étaient défendus par un môle semblable à celui du port ; il subsiste encore dans son intégrité. Sa longueur est de 132 mètres, et sa largeur de 4 mètres ; il est coupé à angle droit par un second môle de 100 mètres de long. » Ce second môle est représenté sur son plan le long de la rue Jean-Carrara ; il se situerait à environ 60 m au sud du mur 1003 (phase 3).

Ch. Texier est le seul auteur à présenter ce retour qui n'apparaît pas sur le plan anonyme de 1825, ni sur celui de Chr. de Villeneuve-Bargemont, pourtant tous deux contemporains de Ch. Texier. Nous avons cherché en vain jusqu'à la limite nord de la rue Jean-Carrara la trace de ce large mur. Pourtant, si l'on restitue les distances proposées par Ch. Texier sur le site, le mur devait se situer sur l'emprise de la fouille et la précision de son relevé est généralement suffisamment fiable pour que le mur ne puisse se trouver beaucoup plus au sud. De plus, la répartition des sédiments sableux repérés dans les niveaux situés sur le site sont en opposition avec l'idée d'un môle bloquant la diffusion de ces sables. Sur le site, un mur moderne (MR3003) bordant un fossé (FO3081) est localisé précisément à 57 m du grand mur MR1003. Il est le seul approximativement sur le tracé de ce mur. Il est donc envisageable que Ch. Texier ait considéré ce mur comme étant un retour antique, commettant ainsi une possible erreur d'interprétation. Ce constat nous permet de considérer, toujours avec prudence, que la première limite probable du camp est à situer plus au nord, au moins d'une dizaine de mètres. L'amas de blocs et l'alignement de pieux peuvent alors apparaître comme une limite originelle potentielle, en tout cas antérieure aux deux dernières décennies du I^{er} siècle av. J.-C. et contemporaine des premiers aménagements en matériaux

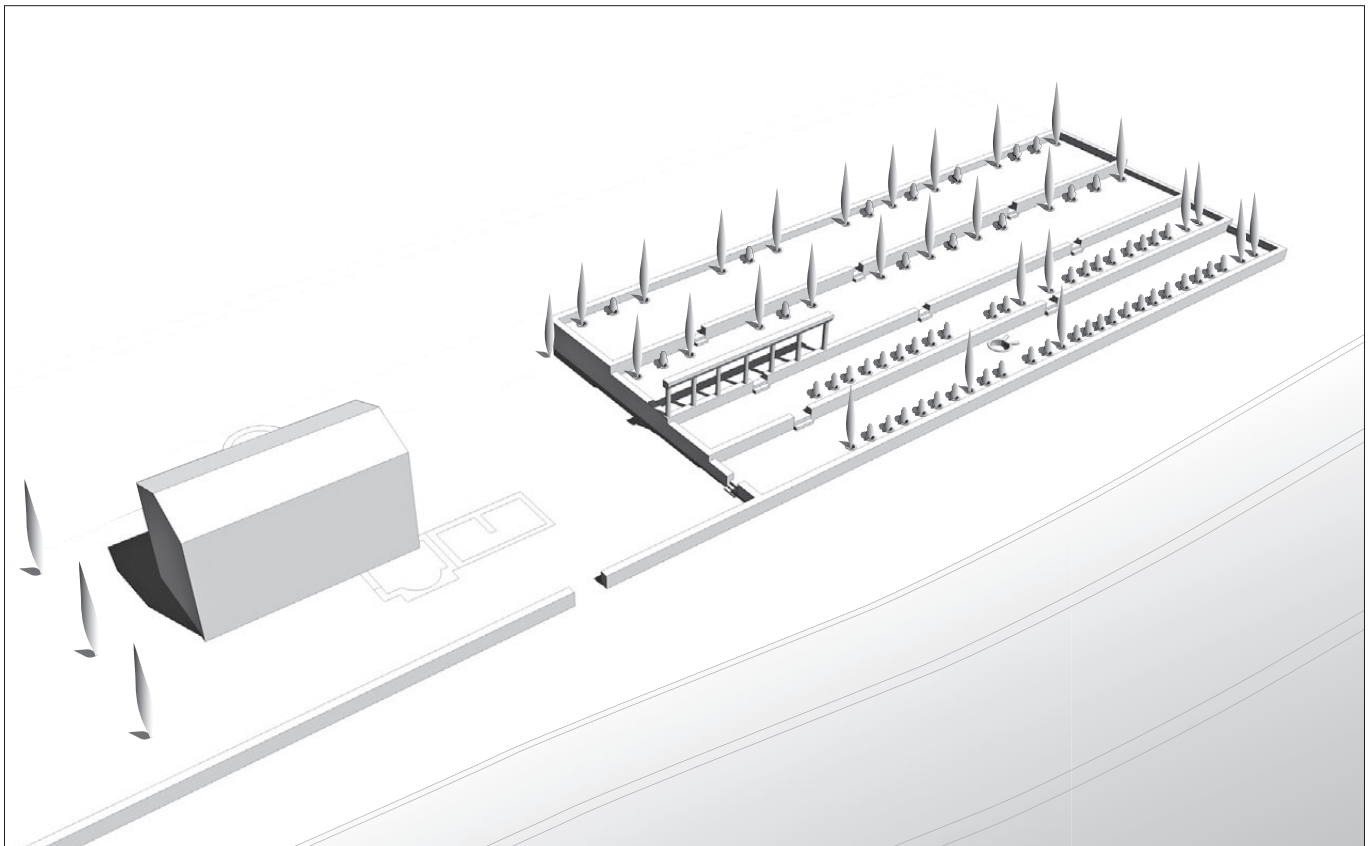


Fig. 56. Hypothèse de restitution de l'aménagement du jardin dans son contexte (J. Pâques).



Fig. 57. Vue de l'intérieur de la grande salle des thermes (Cl. Ville de Fréjus - R. Hacquard®).

périssables constituant le camp initial. Ces installations correspondraient aux premiers aménagements littoraux destinés à stabiliser la plage située immédiatement au sud de ce premier camp.

En revanche, les phases suivantes marquent une extension des terrains vers le sud par progradation littorale. Les limites occidentale et septentrionale du camp n'ayant pu être archéologiquement démontrées, ce léger décalage ne remet nullement en cause les restitutions hypothétiques du développement total du camp d'environ 600 m x 300 m proposées par Chr. Goudineau et D. Brentchaloff pour la fin du I^{er} siècle av. J.-C. (Goudineau, Brentchaloff 2009, 39). Mais reconnaissons que tout est ici question de chronologie...

L'élément de réponse le plus significatif pourrait être fourni par le bâtiment que cet ensemble jouxtait. En effet, la compréhension globale ne peut être envisagée sans raccorder ces vestiges aux constructions connues plus au nord. C'est durant cette phase que, pensons-nous, le premier bâtiment de la « Ferme de Villeneuve » est édifié. Il apparaît, essentiellement à partir d'observations d'ordre architectural, que ce bâtiment a connu deux phases de construction, les thermes de Villeneuve tels qu'on les connaît aujourd'hui ayant été bâtis sur un bâtiment antérieur. Chr. de Villeneuve-Bargemont en 1803 est, semble-t-il, le premier à proposer cette

interprétation (Villeneuve-Bargemont 1812, 82-84), qui sera reprise par l'ensemble de ses successeurs, en particulier J.-A. Aubenat et A. Donnadiou qui réaliseront les fouilles les plus conséquentes sur l'édifice. À la vue des murs de façade de la grande pièce à abside, il apparaît assez nettement que l'appareil employé pour les parties basses (le premier état) est bien différent de celui que l'on retrouve pour les parties supérieures (le second état). Pour le premier, les moellons sont plus gros (10 à 15 cm), simplement équarris, et disposés en assises de hauteurs variables. Pour le second, les moellons sont plus petits (9 à 12 cm), mieux calibrés, disposés en assises plus régulières et l'on retrouve pour certaines salles des arases de briques (fig. 57). Dans les deux cas, c'est un grès brun qui a été employé. P.-A. Février fournit une analyse très pertinente de cet ensemble et détermine aussi deux phases de construction qu'il date, par analogie avec les autres édifices de Fréjus et de Provence orientale pour le premier bâtiment, de la fin du I^{er} siècle av. J.-C., et le second, de la fin du I^{er} et le II^e siècle apr. J.-C. (Février 1956, 175). Cette proposition se trouve confortée par le réexamen par D. Brentchaloff du mobilier archéologique issu des fouilles de Donnadiou, qui détermine un premier horizon durant le dernier quart du I^{er} siècle av. J.-C. (Rivet *et al.* 2000, 339). L'arrachement des murs MR1050 et MR1261 ne

permet pas de comparer leur mise en œuvre avec les parements visibles du premier état. En revanche, même si la fonction est différente, on constate que le parement conservé du mur MR2004 est fait de moellons de grès brun grossièrement équarris, que l'on peut rapprocher du premier état du bâtiment de Villeneuve. Mais c'est essentiellement l'argument de la chronologie qui permet de rapprocher la phase 2 de la fouille de Villa Romana du premier édifice. L'ensemble, jardin et bâtiment, nous paraît donc contemporain et mis en place durant les deux dernières décennies du I^{er} siècle av. J.-C.

8.3. Le premier bâtiment de Villeneuve et son jardin d'agrément

S'il ne fait pas de doute que l'ensemble aujourd'hui visible sous la ferme moderne de Villeneuve appartient à des thermes, la question reste débattue pour l'état antérieur, contemporain de la phase 2 de Villa Romana. En effet, A. Donnadiou reconnaît deux ensembles différents mais tous deux à vocation thermique : le premier étant les thermes des équipages, le second ceux des officiers. A. Bouet réexamine cet ensemble (Bouet 2003b, 103-107) et s'interroge sur la possible vocation curative du second bâtiment, mais n'émet pas de nouvelle hypothèse sur la nature du bâtiment le plus ancien ; il relève toutefois que la datation et le plan de l'ensemble sont problématiques. Ch. Gébara et J.-M. Michel (Gébara, Michel 2002, 280-283) proposent eux de voir dans les différents appareils « des campagnes de réfection et de transformations profondes », mais qu'il s'agit « d'un seul ensemble thermal doté de plusieurs phases de construction et peut-être de différentes sections » (*ibid.*, 281). L. Rivet est le seul à proposer une fonction non thermique au premier édifice à abside, qu'il propose de rapprocher témérement du *praetorium* du camp de la Flotte (Rivet *et al.* 2000, 444). Chr. Goudineau et D. Brentchaloff en font eux un édifice majeur dans le camp duquel découlerait toute son organisation planimétrique (Goudineau, Brentchaloff 2009, 37-40).

Si l'on considère que l'édifice de Villeneuve se situe dans l'emprise du camp, l'hypothèse d'un ensemble thermal édifié dans le dernier quart du I^{er} siècle av. J.-C. n'est pas incompatible non plus.

La fouille des espaces extérieurs ne permet pas directement de trancher entre les différentes hypothèses

et l'existence d'un jardin trouve sa justification dans les deux cas, celui des thermes ou d'un *praetorium*¹⁰.

À Villeneuve, les portions de murs les plus anciennes, signalées par leur technique de construction, définissent un bâtiment rectangulaire pourvu d'une abside au nord. Sa superficie est de 210 m² et l'abside mesure environ 5 m de diamètre. L. Rivet propose une restitution de ce premier édifice en complétant la façade sud-ouest (Rivet *et al.* 2000, 343, fig. 622). Dans l'idée de restituer là le logement du commandant, l'existence d'un environnement monumentalisé, que permettent surtout d'évoquer les éléments remployés en masse dans le puits SB1262 de la phase suivante, n'est pas surprenante. La présence d'un bâtiment à vocation non thermique antérieur aux thermes permettrait sans doute d'expliquer la nature « peu claire » du plan de l'ensemble. Mais, quoiqu'il en soit, si cette fonction originelle nous échappe encore, la fonction thermique du bâtiment apparaît ancienne (voir *infra* p. 106). L'étude du bâtiment proposée ci-après par S. Ardisson montre l'existence d'un plan thermal de type ancien qui pourrait laisser supposer une première transformation de l'édifice dès le début du I^{er} siècle apr. J.-C. Si tel était le cas, cette première évolution du bâtiment n'a pas impliqué de modifications notables au niveau de l'aménagement du jardin.

Enfin, il faut reconnaître que même si la datation repose sur un nombre réduit de fragments, et pour ces périodes il s'agit d'une tendance générale à Fréjus, elle coïncide avec les horizons chronologiques les plus anciens repérés au sein de la ville (Rivet *et al.* 2000, Rivet 2010 et Pasqualini *et al.* 2006) et identifiés comme contemporains des premières constructions du réseau A, marqueur du déclenchement du développement de la cité de *Forum Iulii*.

Ainsi, cette extension du camp de la flotte serait contemporaine des premières installations sur la butte de grès où s'édifiera la ville, probablement au moment de la déduction. Dès lors, si l'orientation diffère, c'est parce que les jardins suivent nécessairement une orientation plus ancienne, celle du premier camp, NL 47°- 49° ouest, la même que l'alignement de piquets aménageant la plage lors de la phase précédente. Le choix d'orienter les constructions selon le réseau A, NL 15° ouest, résulte d'une décision particulière, sans doute due à la localisation de ces constructions nouvelles, situées à plus de 800 m de là et sur une éminence rocheuse.

10 À l'image, entre autres, des imposantes structures du camp algérien de Lambèse.